

CA10 08 0891

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 7 décembre 2010, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement rend hommage à l'équipe de football Les Spartans (Moustique AAA) qui a obtenu la médaille d'argent lors de la finale provinciale le 14 novembre dernier, au Stade Percival-Molson.

Il rend aussi hommage à l'apport indéniable d'un citoyen de Saint-Laurent à la victoire des Alouettes de Montréal lors de la finale de la Coupe Grey, monsieur Anthony Calvillo qui est aussi membre de l'Ordre des Grands Laurentiens depuis le mois d'avril.

CA10 08 0892

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 7 décembre 2010.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 7 décembre 2010.

ADOPTÉ.

CA10 08 0893

Soumis procès-verbal de la séance générale du 2 novembre 2010 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance générale du 2 novembre 2010 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA10 08 0894

Première période de questions du public, de 19 h 40 à 20 h 25

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Henri Durafourt, du 655, rue Crevier :

- Qu'est-ce qui est fait pour faire respecter le règlement sur l'enlèvement de la neige. Le règlement peut-il être modifié pour que les propriétaires soient responsables de leurs entrepreneurs?

Réponse (Alan DeSousa) : l'année dernière, nous avons été flexibles. Les entrepreneurs se sont adaptés progressivement. Des feuillets ont été laissés aux portes lorsqu'il y avait un problème. Nous faisons des rappels dans nos bulletins d'information.

- Est-ce que l'arrondissement applique le règlement sur le stationnement dans le Vieux Saint-Laurent? Si non, est-ce que les résidents qui ont payé seront remboursés? Il y a des voitures stationnées illégalement qui n'ont pas de contravention.

Le 7 décembre 2010

Réponse (Alan DeSousa) : non, ils ne seront pas remboursés. Nous avons appliqué une mesure transitoire mais des constats sont émis depuis le 23 novembre.

- Une demande faite il y a plusieurs mois par le biais du site internet de l'arrondissement reste toujours sans réponse. Est-ce qu'on devrait recevoir une réponse?

Réponse (Alan DeSousa) : normalement, la demande est dirigée vers le service approprié. Nous allons nous renseigner sur le statut de la demande.

Monsieur Charles Benchimol, du 2590, rue St-Louis :

- Augmentation de ses taxes foncières de plus de 30 % en dix ans. Comment expliquer un trou de 400 millions \$ à chaque année?

Réponse (Alan DeSousa) : la crise économique a eu un impact sur les fonds de retraite des employés. On essaie de préserver la qualité de vie et les services.

Madame Chantal Labonté, du 1700, rue Beaudet :

- Elle a choisi de vivre à cette adresse pour la facilité d'avoir une voiture tout en étant à proximité des transports en commun. Elle n'a pas d'espace de stationnement chez elle et elle doit s'absenter régulièrement à l'extérieur de Montréal pour son travail. Avant, elle pouvait laisser sa voiture dans la rue durant deux ou trois jours. Avons-nous une solution?

Réponse (Alan DeSousa) : il la réfère au directeur des Travaux publics.

Madame Christine Boudrias, du 1690, rue Beaudet :

- Elle est propriétaire du triplex où habite Madame Labonté.
- Le stationnement est un gros problème pour les locataires qui ont un horaire variable.
- Elle demande que les locataires et les payeurs de taxes aient des vignettes de stationnement gratuit en tout temps sur la rue. Les visiteurs ne peuvent se stationner sur rue.

Réponse (Alan DeSousa) : non pour la gratuité mais le directeur des Travaux publics communiquera avec elle.

Monsieur Étienne Bouillère, du 831, rue Saint-Germain :

- Représentant du comité Sports de glace.
- Y a-t-il un plan pour une 3e glace et quand pourra-t-il être déployé? Il serait temps de démarrer une étude.

Réponse (Alan DeSousa) : il s'agit d'un gros investissement. Nous avons deux autres projets en cours (bibliothèque et complexe sportif). La capacité de payer des contribuables doit être respectée. On va quand même analyser la situation.

Madame Ghislaine Maraki, du 2868, rue Des Andes :

- Parc à chiens : selon les microbiologistes, la présence d'un parc à chiens à côté d'eau stagnante pourrait causer des problèmes de contamination et de santé publique (dépose deux lettres).

Réponse (Alan DeSousa) : copie des lettres seront transmises à M. Dang Nguyen.

CA10 08 0895

Soumis sommaire décisionnel numéro 1100344002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipement.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

ATTENDU que l'acquisition des véhicules, machinerie, outillage et équipement se fera prioritairement en vertu des ententes cadres de la Ville ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 7 décembre 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipement, sous réserve des dispositions d'une entente-cadre de la Ville à venir.

ADOPTÉ.

CA10 08 0896

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102050029 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services d'exploitation des systèmes de traitement d'eau des piscines, pataugeoires et jeux d'eau filtrée publiques pour trois ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des sports, des installations et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services d'exploitation des systèmes de traitement d'eau des piscines, pataugeoires et jeux d'eau filtrée publiques pour trois ans.

ADOPTÉ.

CA10 08 0897

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889037 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'entrées de services d'aqueduc et d'égout et de pose de regards pour entrées de service d'égout pour trois ans – Demande de soumissions 10-049.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Construction Garnier Itée	692 693,95 \$ (corrigé)
CTI Construction (9153-7209 Québec inc.)	790 604,41 \$ (corrigé)

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le prix de la soumission de Construction Garnier Itée en est une de calcul ;

ATTENDU que les erreurs corrigées dans le prix de la soumission de CTI Construction (9153-7209 Québec inc.) en sont de calcul et d'arrondi ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Construction Garnier Itée** le contrat pour les travaux d'entrées de services d'aqueduc et d'égout et de pose de regards pour entrées de service d'égout pour trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 17 novembre 2010, totalisant la somme de 692 693,95 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

Le 7 décembre 2010

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1103889037: 207 709,08 \$ pour l'année 2011, 221 484,15 \$ pour l'année 2012 et 233 289,97 \$ pour l'année 2013) :

2430 0010000 304711 03103 55402 000000 0000

ADOPTÉ.

CA10 08 0898

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889038 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service de fourrière pour animaux pour deux ans - Demande de soumissions 10-043.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (CSPCA)	215 257,56 \$

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le prix de la soumission de La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (CSPCA) en est une de calcul;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (CSPCA)** le contrat pour le service de fourrière pour animaux pour deux ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 24 novembre 2010, totalisant la somme de 215 257,56 \$, sous la supervision de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1103889038: 102 433,07 \$ pour l'année 2011 et 103 420,49 \$ pour l'année 2012) :

2430 0010000 304740 02805 54590 014447

ADOPTÉ.

CA10 08 0899

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889039 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles pour l'année 2011 – Demande de soumissions 10-537.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Les jardins W.G. Charlebois inc.	27 315,49 \$ (corrigé)
Les Serres Riel inc.	27 812,74 \$
Willy Haeck et Fils inc.	28 853,51 \$
Les Serres Noël Wilson et Fils inc.	28 916,30 \$
Serres Y.G. Pinsonneault inc.	29 520,24 \$ (corrigé)
Serres Luc Cléroux	29 750,37 \$ (corrigé)

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions de Les jardins W.G. Charlebois inc., de Serres Y.G. Pinsonneault inc. et de Serres Luc Cléroux sont des erreurs de calcul et d'arrondi ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Le 7 décembre 2010

- 1.- D'octroyer à la firme **Les jardins W.G. Charlebois inc.** le contrat pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles pour l'année 2011, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 18 novembre 2010, totalisant la somme de 27 315,49 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1103889039: 26 116,64 \$) :
2430 0010000 304719 07163 56509 015019 0000

ADOPTÉ.

CA10 08 0900

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889036 relatif à une commande à Global Upholstery Co. inc. pour l'acquisition de mobilier de bureau pour l'agrandissement des ateliers municipaux – Demande de soumissions 10-057.

ATTENDU la résolution numéro CE05 1319 adoptée par le Comité exécutif le 6 juillet 2005 et concluant une entente-cadre d'une durée de sept ans avec Global Upholstery Co. inc. pour l'approvisionnement en mobiliers de bureaux intégrés et autoportants (appel d'offres public 05-8368) ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une commande de 84 953,09 \$ à Global Upholstery Co. inc. pour l'acquisition de mobilier de bureau pour l'agrandissement des ateliers municipaux.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1103889036 : 81 224,62 \$) :
6430.9500998.801150.01819.57401.000000.0000.134518.000000.40010.00000

ADOPTÉ.

CA10 08 0901

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103231024 relatif aux placements publicitaires 2011.

ATTENDU que la Division des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement et la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social devront faire la promotion de divers événements, activités et services offerts aux citoyens;

ATTENDU que la Division du secrétariat d'arrondissement ainsi que la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises devront publier tous les avis publics légaux ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une commande ouverte de 105 000 \$ en faveur de Médias Transcontinental pour les placements publicitaires 2011.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1103231024) :

2430 0010000 304755 01801 53801 014024	38 244,46 \$
2430 0010000 304748 01101 53801 000000	9 561,11 \$
2430 0010000 304744 01401 53801 000000	30 595,57 \$
2430 0010000 304721 07289 53801 000000	12 249,45 \$
2430 0010000 304729 06101 53801 000000	9 561,11 \$

ADOPTÉ.

Le 7 décembre 2010

CA10 08 0902

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104924002 relatif aux services postaux pour l'année 2011.

ATTENDU qu'il s'agit du fournisseur exclusif de service postal;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser la Direction des relations avec les citoyens à transiger avec la Société canadienne des postes pour les services postaux de l'année 2011.

2.- D'autoriser une dépense de 60 000 \$.

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1104924002 : 57 366,59 \$) :

2430 0010000 304754 01801 53401 014003

ADOPTÉ.

CA10 08 0903

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104924004 relatif aux services d'affranchissement du courrier pour l'année 2011.

ATTENDU qu'il s'agit du fournisseur exclusif offrant un service d'intermédiaire entre la Société canadienne des postes et l'arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser la Direction des relations avec les citoyens à transiger avec la firme Néopost Canada pour les services d'affranchissement du courrier pour l'année 2011.

2.- D'autoriser une dépense de 35 000 \$.

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1104924004 : 33 463,90 \$) :

2430 0010000 304754 01801 53401 014003

ADOPTÉ.

CA10 08 0904

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1100069003 relatif à une modification à apporter à la résolution numéro CA10 080722 pour imputer un montant de 100 000 \$ à Design Montréal pour le concours d'architecture du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA10 080722 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance spéciale du 20 septembre 2010 et octroyant à quatre équipes le contrat pour la deuxième étape du concours d'architecture pour le projet du Complexe sportif de Saint-Laurent;

ATTENDU l'appui financier de 100 000 \$ de Design Montréal qui provient d'une contribution de l'agglomération faite dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011, appuyée par les recommandations de crédits 09-1.1.4.1-275 et 10-1.1.4.1-275.1 du comité de l'Entente;

ATTENDU que ladite contribution doit être imputée directement au budget de fonctionnement d'agglomération du Service du développement et des opérations et non être transférée au Programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 7 décembre 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De remplacer le troisième paragraphe du point deux de la résolution par le suivant :

« 1001.0010000.105528.06301.66503.016620.0000.000000.058040.00000.00000

(100 000 \$ financés par Design Montréal) ».

ADOPTÉ.

CA10 08 0905

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102298004 relatif à une dépense additionnelle au contrat octroyé à Bell Mobilité pour couvrir les communications cellulaires et GPS pour l'année 2010.

ATTENDU la résolution numéro CA10 08 0006 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 12 janvier 2010 et autorisant une dépense n'excédant pas 98 000 \$ en faveur de Bell Mobilité pour les communications cellulaires et GPS pour l'année 2010;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour combler les besoins en téléphonie cellulaire et GPS suite à l'ajout de cartes cellulaires pour ordinateurs, téléphones cellulaires et forfaits blackberry en cours d'année 2010;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 3 000 \$ au contrat octroyé à Bell Mobilité pour couvrir les communications cellulaires et GPS pour l'année 2010.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1102298004 : 2 867,11 \$) :

2430 0010000 304753 01909 53601 000000

ADOPTÉ.

CA10 08 0906

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104924005 relatif à une dépense additionnelle au contrat octroyé à Sécurité Serca inc. pour le service de patrouille de la sécurité urbaine (soumission 08-014).

ATTENDU la résolution numéro CA08 08 0126 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 mars 2008 et octroyant à Sécurité Serca inc. le contrat pour le service de patrouilleurs pour la sécurité urbaine;

ATTENDU l'indexation des tarifs horaires des agents de sécurité établie par les *Décrets sur les agents de sécurité* en vigueur le 28 juin 2009 et le 27 juin 2010 ;

ATTENDU l'article 3.9 du *Devis technique pour le service de patrouilleurs pour la sécurité urbaine sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent* de janvier 2008;

ATTENDU l'utilisation de la provision de 200 heures;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 66 508,37 \$ au contrat octroyé à Sécurité Serca inc. pour le service de patrouille de la sécurité urbaine.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1104924005 : 63 562,26 \$) :

2430 0010000 304763 02501 54590 014448

ADOPTÉ.

Le 7 décembre 2010

CA10 08 0907

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104378036 relatif à la disponibilité d'un montant de 677 117 \$ représentant la proportion de 50 % de contribution de l'arrondissement aux projets financés par le Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP).

ATTENDU la résolution numéro CE10 0359 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 19 mars 2010 et adoptant le Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et réservant 63 000 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations 2010-2012, soit 21 000 000 \$ par année;

ATTENDU que pour être admissibles, les projets doivent faire l'objet d'une résolution de l'arrondissement confirmant sa contribution de 50 %, soit 677 117 \$, la contribution de 50 % de la Ville était de 677 117 \$, pour un total de 1 354 234 \$;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De confirmer la disponibilité d'un montant de 677 117 \$, représentant la proportion de 50 % de contribution de l'arrondissement aux projets financés par le Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP).

ADOPTÉ.

CA10 08 0908

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104378035 relatif à une modification accessoire au contrat octroyé à la firme Groupe VIG inc. pour les travaux d'agrandissement des ateliers municipaux (soumission 09-047).

ATTENDU la résolution numéro CM10 0371 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 18 mai 2010 et octroyant un contrat de 1 394 000 \$ à Groupe VIG inc. pour les travaux d'agrandissement des ateliers municipaux ;

ATTENDU que lors de travaux de démolition partielle pour la jonction du toit de l'agrandissement au bâtiment existant, il a été constaté un affaissement du parement de maçonnerie du mur extérieur des ateliers municipaux;

ATTENDU qu'afin de permettre la continuité du projet, certains travaux ont dû être réalisés, et ce, à même le montant contingent contractuel;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, conditionnellement à l'obtention des interventions favorables de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et de la Direction des stratégies et des transactions immobilières au présent sommaire décisionnel:

1.- De recommander au Conseil municipal d'autoriser la modification accessoire au contrat octroyé à la firme Groupe VIG inc. pour les travaux d'agrandissement des ateliers municipaux, aux prix unitaires de la soumission de ladite firme, en date du 20 novembre 2009, entraînant l'ajout au contrat d'une somme de 80 000 \$.

2.- De recommander au Conseil municipal de financer la dépense à même le poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1104378035) :

6430.3009003.801150.03103.57201.000000.0000.131195.000000.21025.00000

(30 000 \$ financé par l'arrondissement et 50 000 \$ financé par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE))

ADOPTÉ.

CA10 08 0909

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102298005 relatif à la location d'une imprimante couleur Xerox DC242.

ATTENDU que l'imprimante couleur actuelle Xerox DC12 est utilisée depuis plus de neuf ans et que les coûts par feuille sont de plus en plus onéreux;

Le 7 décembre 2010

ATTENDU que cette imprimante est utilisée pour des impressions de qualité que les imprimantes-photocopieurs Sharp normalisés ne peuvent effectuer;

ATTENDU que la location d'une imprimante de qualité équivalente, soit la Xerox DC242, diminuerait les coûts de reproduction de 0,30 \$ à 0,07 \$ la feuille;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser la location d'une imprimante couleur Xerox DC242 en remplacement de l'imprimante couleur DC12, pour une période de 5 ans, pour un montant total de 24 444,97 \$.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1102298005 : 23 372,12 \$) :

2430 0010000 304755 01801 56511 015026

ADOPTÉ.

CA10 08 0910

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103231019 relatif au calendrier des séances générales du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

ATTENDU l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes prévoyant que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU le règlement numéro RCA03-03-0003 modifiant le règlement numéro RCA02-08-0021 sur les séances du Conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables prévoyant que les séances ordinaires se tiennent le 1er mardi de chaque mois, à la salle du Conseil du bureau d'arrondissement, sis au 777, boulevard Marcel-Laurin;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'établir comme suit le calendrier des séances générales du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- 11 janvier
- 1er février
- 1er mars
- 5 avril
- 3 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 2 août
- 6 septembre
- 4 octobre
- 1er novembre
- 6 décembre

ADOPTÉ.

CA10 08 0911

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103231020 relatif à la signature de demandes de subvention relatives au projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

Le 7 décembre 2010

ATTENDU que dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent, l'arrondissement est appelé à déposer certaines demandes de subventions, selon les circonstances et les programmes offerts;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le chef de division, le responsable financier et l'ingénieur de la Division des projets - Nouvelle bibliothèque et Complexe sportif, en l'occurrence mesdames Marie-Claude Le Sauteur et Édith Tremblay et monsieur Serge Robidoux, à signer toute demande de subvention relative au projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA10 08 0912

Soumis sommaire décisionnel numéro 1105247007 relatif au renouvellement de la convention avec le Centre de Recherche et d'Action pour le Bien-être en Environnement (C.R.A.B.E.) pour le maintien du programme Éco-quartier Saint-Laurent pour les années 2011 à 2013.

ATTENDU la résolution numéro CA08 08 0816 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 décembre 2008 et renouvelant l'entente avec le Centre de Recherche et d'Action pour le Bien-être en Environnement (C.R.A.B.E.) pour les années 2009 et 2010, et autorisant une subvention de 150 000 \$ annuellement pour les années 2009 et 2010;

ATTENDU que le Centre de Recherche et d'Action pour le Bien-être en Environnement (C.R.A.B.E.) a réalisé avec satisfaction la programmation prévue dans son plan d'action et qu'il est bien implanté au sein de la population de l'arrondissement;

ATTENDU que les retombées environnementales et socio-économiques justifient la poursuite de ce programme ;

ATTENDU que le renouvellement de ladite convention permet de conserver l'expertise qui a été développée et s'inscrit dans les objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De renouveler l'entente avec l'organisme Centre de Recherche et d'Action pour le Bien-être en Environnement (C.R.A.B.E.) pour les années 2011 à 2013.
- 2.- De verser 135 000 \$ annuellement au Centre de Recherche et d'Action pour le Bien-être en Environnement (C.R.A.B.E.) pour le programme Éco-Quartier pour les années 2011 à 2013.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1105247007 : 405 000 \$) :

2430 0010000 304748 04349 61900 016207

ADOPTÉ.

CA10 08 0913

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102050031 relatif à la tenue de la 208^e édition du Tournoi interrégional du Comité de hockey sur glace de l'arrondissement, du 14 au 23 janvier 2011, à l'aréna Raymond-Bourque.

ATTENDU que 150 heures de glace sont requises pour la tenue de ce tournoi;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 7 décembre 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser l'utilisation de 150 heures de glace pour la tenue de la 20^e édition du Tournoi interrégional du Comité de hockey sur glace de l'arrondissement de Saint-Laurent, du 14 au 23 janvier 2011, à l'aréna Raymond-Bourque.

ADOPTÉ.

CA10 08 0914

Soumis sommaire décisionnel numéro 104103004 relatif à la tenue de l'activité Féerie d'hiver 2011.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver la tenue de l'activité Féerie d'hiver au parc Cousineau, le dimanche 6 février 2010, de 13 h à 17 h.
- 2.- D'approuver la remise de la fête au dimanche 13 février 2010 en cas de mauvaise température.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA104103004) :

2430 0010000 304761 07167 56590 000000 0000 12 200 \$

2430 0010000 304761 j07167 51102 050231 9950 1 800 \$

ADOPTÉ.

CA10 08 0915

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104924003 relatif à la disposition des biens de valeur déposés sur le domaine public et récupérés lors de saisies ou d'évictions.

ATTENDU que suite à l'évaluation des biens à entreposer après chaque éviction, des biens ont été conservés en vue de les donner à des gens dans le besoin;

ATTENDU que seule la Maison du Père a répondu favorablement à l'offre de l'arrondissement, les coûts se limitant aux frais de livraison qui sont moindres que les coûts de destruction;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De disposer des biens de valeurs déposés sur le domaine public et récupérés lors de saisies ou d'évictions pour l'année 2011, et de les remettre à La Maison du Père.

ADOPTÉ.

CA10 08 0916

Soumis sommaire décisionnel numéro 1100299006 relatif à une demande de subvention du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien aux actions liées au plan d'action triennal pour l'année 2010-2011.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 15 000 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien aux actions liées au plan d'action triennal pour l'année 2010-2011.

Le 7 décembre 2010

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1100299006: 15 000 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0917

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104720001 relatif à une subvention au Comité de soccer mineur de Saint-Laurent.

ATTENDU que le Comité de soccer de Saint-Laurent offre des activités de soccer aux jeunes de Saint-Laurent de 4 à 20 ans, qu'il est constitué de 1680 joueurs, soit 1380 dans les ligues récréatives maison et 300 joueurs de niveau compétitif;

ATTENDU que le Comité de soccer de Saint-Laurent propose aux joueurs de soccer de l'arrondissement une programmation au parc Marcel-Laurin;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'offrir une aide financière au Comité de soccer de Saint-Laurent en contribuant au paiement des frais d'arbitrage, à l'achat de chandails et à l'achat d'équipement pour les équipes de compétition;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une subvention de 20 500 \$ au Comité de soccer mineur de Saint-Laurent en soutien au développement de la programmation au parc Marcel-Laurin.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1104720001 : 20 500 \$) :

2430 0010000 304748 07189 61900 016490

ADOPTÉ.

CA10 08 0918

Soumis sommaire décisionnel numéro 1100299005 relatif à un don au Conseil 3050 des Chevaliers de Colomb en soutien à l'événement Hommage aux aînés, édition 2010.

ATTENDU que cet événement festif vise à combler la solitude de certains aînés à ce moment de l'année et accueillera une centaine de personnes âgées habitant le territoire;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder un don de 500 \$ au Conseil 3050 des Chevaliers de Colomb pour l'événement Hommage aux aînés, édition 2010.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1100299005: 500 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0919

Soumis sommaire décisionnel numéro 1100299007 relatif à un don à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Montréal dans le cadre de sa campagne de financement 2010.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 7 décembre 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Montréal dans le cadre de sa campagne de financement 2010.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1100299007: 300 \$) :
2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0920

Soumis sommaire décisionnel numéro 1100299008 relatif à un don à Éducation Plus pour l'année 2010.

ATTENDU que l'organisme Éducation Plus permet à des jeunes décrocheurs de terminer leurs études secondaires dans un encadrement facilitant leur cheminement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à Éducation Plus pour l'année 2010.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1100299008: 300 \$) :
2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0921

Soumis sommaire décisionnel numéro 110029910 relatif à un don à l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc. pour l'année 2011 et pour la fête de Noël 2010.

ATTENDU les critères d'admissibilité Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 500 \$ à l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc. pour la fête de Noël 2010.
- 2.- D'autoriser un don de 1 500 \$ à l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc. pour l'année 2011.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1100299105 : 2 000 \$) :
2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0922

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102050030 relatif à l'octroi d'une aide financière individuelle à deux résidents de Saint-Laurent pour leur participation au Championnat canadien Midget en baseball, qui s'est tenu à London en Ontario, du 19 au 23 août 2010.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions à la catégorie Sports d'élite;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 7 décembre 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une aide financière individuelle de 182,50 \$ à messieurs Samuel Vandry Groleau et Michel Groleau, représentant 50% des frais de transport générés par leur participation au Championnat canadien Midget en baseball, qui s'est tenu à London en Ontario, du 19 au 23 août 2010, et ce en échange des pièces justificatives.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1102040030 : 365 \$) :
2430 0010000 304748 07189 61900 016490

ADOPTÉ.

CA10 08 0923

Soumis sommaire décisionnel numéro 1100299009 relatif à une demande d'aide financière du Club de l'âge d'or de Saint-Laurent dans le cadre des activités entourant son 50e anniversaire de fondation.

ATTENDU les critères de la politique d'octrois aux organismes pour la célébration d'un anniversaire de fondation ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une aide financière de 2 000 \$ au Club de l'âge d'or de Saint-Laurent dans le cadre des activités entourant son 50e anniversaire de fondation.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA110029909: 2 000 \$) :
2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0924

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103231025 relatif au versement d'une subvention à la Fondation Stephen R. Bronfman pour le projet C-Vert.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080546 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 août 2009 et accordant une subvention de 15 000 \$ par année à la Fondation Stephen R. Bronfman pour le projet C-Vert, pour une période de 3 ans;

ATTENDU que le certificat du trésorier CTA1093984001 prévoyait le versement de 15 000 \$ pour l'année 2009, lequel a été versé;

ATTENDU qu'il a lieu d'autoriser les versements pour les années 2010 et 2011;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser le versement annuel de 15 000 \$ à la Fondation Stephen R. Bronfman pour les années 2010 et 2011 pour le projet C-Vert.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1103231025 : 30 000 \$) :
2430.0010000.304748.05803.61900.016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0925

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1102314008).

Le 7 décembre 2010

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 29 octobre et le 25 novembre 2010, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, et les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA10 08 0926

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104019031 relatif à la création du Carrefour Laurentien de Solidarité alimentaire (CLSA).

ATTENDU que le Comité de sécurité alimentaire du COSSL a mandaté un groupe de travail pour l'élaboration et la réalisation d'un projet d'implantation du Carrefour Laurentien de Solidarité Alimentaire qui vise à offrir aux familles démunies une ressource additionnelle en matière d'accessibilité à une saine alimentation;

ATTENDU les appuis du Centre de Santé et de Services Sociaux de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent, de Moisson Montréal et de la Direction de la diversité sociale;

ATTENDU que la Fondation Gracia a accepté d'octroyer une contribution financièrement de 65 000 \$ au démarrage du projet;

ATTENDU que la Direction de la diversité sociale a prévu une somme minimale de 10 000 \$ à son budget 2010;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'appuyer la création du Carrefour Laurentien de Solidarité alimentaire (CLSA).
- 2.- De réserver un montant de 10 000 \$ au budget de l'année 2011 au poste d'affectation 2430 0010000 304748 05803 61900 016491, pour l'octroi d'une aide financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) pour l'implantation du Carrefour Laurentien de Solidarité alimentaire (CLSA), conditionnellement au maintien du partenariat avec l'ensemble des autres bailleurs de fonds et à la signature d'une convention.
- 3.- De prévoir un montant de 10 000 \$ au budget des années 2012 et 2013, pour l'octroi d'une aide financière au CLSA

ADOPTÉ.

CA10 08 0927

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547208 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées aux 6600 et 6650, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H07-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'habitations multifamiliales dont les constructions souterraines sont à moins de 1,5 mètre des limites latérales, l'aménagement de deux accès véhiculaires par terrain, des terrasses en cour avant ainsi que l'installation des compresseurs sur les balcons avant.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

Le 7 décembre 2010

CA10 08 0928

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547207 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1970, rue du Collège dans la zone H15-079 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser un agrandissement avant de cette habitation unifamiliale isolée en empiétant de 0,03 mètre dans la marge avant de 4,5 mètre sur la rue Du Collège et un agrandissement arrière empiétant de 1,5 mètre dans la marge avant de 4,5 mètres sur la rue Saint-Aubin et 0,81 mètre dans la marge arrière de 7,6 mètres.

ATTENDU qu'à l'item 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 8 novembre 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20101102);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 20 novembre 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1970, rue du Collège dans la zone H15-079 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser un agrandissement avant de cette habitation unifamiliale isolée en empiétant de 0,03 mètre dans la marge avant de 4,5 mètres sur la rue Du Collège et un agrandissement arrière empiétant de 1,5 mètre dans la marge avant de 4,5 mètres sur la rue Saint-Aubin et 0,81 mètre dans la marge arrière de 7,6 mètres, tel que représenté sur les documents datés du 25 octobre 2010 et réalisés par le designer Jules Wahnoun et pour l'agrandissement arrière, tel que représenté sur les documents datés du 25 novembre 2010 et réalisés par l'architecte Marc Poirier.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0929

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547209 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 926, avenue Sainte-Croix dans la zone C16-016 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser la localisation de la construction souterraine apparente de cette habitation multifamiliale à moins de 6 mètres de la limite latérale.

ATTENDU qu'à l'item 4. e) du procès-verbal de la séance tenue le 8 novembre 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20101103);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 20 novembre 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 926, avenue Sainte-Croix dans la zone C16-016 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser la localisation de la construction souterraine apparente de cette habitation multifamiliale à moins de 6 mètres de la limite latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le 7 décembre 2010

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0930

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547216 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les sept bâtiments multifamiliaux regroupant chacun huit unités d'habitations adossées situées sur les lots 4 450 629, 4 450 630, 4 450 631, 4 450 632, 4 450 633, 4 450 634 et 4 450 635 dans le secteur « Challenger Ouest » dans la zone H07-013 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser des unités de climatisation en cour avant, une antenne satellite au toit et des bonbonnes de gaz en cours latérales et arrière.

ATTENDU qu'à l'item 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 6 octobre 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20101001);

ATTENDU que le promoteur doit aviser les futurs propriétaires, lors de l'acte de vente, qu'ils ne pourront installer une bonbonne de gaz sur leur terrain ;

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 20 novembre 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE refuser la demande de dérogation mineure concernant les bonbonnes de gaz en cours latérales et arrière.

D'accorder une dérogation mineure concernant sept bâtiments multifamiliaux regroupant chacun huit unités d'habitations adossées situées sur les lots 4 450 629, 4 450 630, 4 450 631, 4 450 632, 4 450 633, 4 450 634 et 4 450 635 dans le secteur « Challenger Ouest » dans la zone H07-013 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de permettre l'emplacement d'une seule antenne satellite par bâtiment, tel que représenté sur les plans soumis à la présente séance, à condition qu'elle soit localisée sur le toit entre deux lucarnes et qu'elle soit peu visible de la rue.

D'accorder la dérogation mineure pour la localisation des unités de climatisation en cour avant, à la condition que la haie entourant celles-ci soit d'une hauteur équivalente ou plus haute et qu'elle dissimule en tout temps ces dernières.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0931

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104509003 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale isolée située au 293, rue Tait dans la zone H15-105 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4 a) de la séance tenue le 2 décembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20090511);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 7 décembre 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'abroger les résolutions CA09 080429 et CA10 080027 adoptées par le Conseil d'arrondissement, relatives à l'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale du revêtement de l'habitation visée par cette demande

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale isolée située au 293, rue Tait dans la zone H15-105 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 2 décembre 2009.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique « Abbey Blend » de la compagnie Brampton, et de pierre architecturale de couleur grise de la compagnie Arriscraft ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0932

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547190 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment situé au 1970, rue du Collège dans les parties avant et arrière et la modification de la façade principale dans la zone H15-079 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5.k) de la séance tenue le 8 septembre 2010, qu'à l'item 6. g) de la séance tenue le 6 octobre 2010, ainsi qu'à l'item 6.a) de la séance tenue le 8 novembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100909);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de la partie avant du bâtiment situé au 1970, rue du Collège dans la zone H15-079 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, selon les plans soumis en date du 25 octobre 2010, réalisés par le designer Jules Wahnoun, à la condition que les nouvelles fenêtres soient de couleur brune.

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'agrandissement dans la partie arrière, selon les plans soumis en date du 25 novembre 2010 réalisés par l'architecte Marc Poirier.

Les matériaux de revêtement extérieur seront la brique « red velour' » du fabricant Brampton Brick dans la partie supérieure du bandeau, et la pierre « Harbour mist » du même fabricant dans la partie inférieure.

ADOPTÉ.

CA10 08 0933

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547210 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de trois enseignes commerciales et l'aménagement d'une terrasse en cour avant de l'édifice commercial situé aux 990, 996 et 1000, boulevard Décarie dans la zone S16-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. b) de la séance tenue le 8 novembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091003);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 7 décembre 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de trois enseignes commerciales et l'aménagement d'une terrasse en cour avant de l'édifice commercial situé aux 990, 996 et 1000, boulevard Décarie dans la zone S16-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA10 08 0934

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547211 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes et le remplacement du revêtement extérieur de la façade du bâtiment commercial situé au 855, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. d) de la séance tenue le 8 novembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20101010);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes et le remplacement du revêtement extérieur de la façade du bâtiment commercial situé au 855, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans réalisés par l'architecte Mohsen Bishai en date du 15 novembre 2010.

Les murs extérieurs du bâtiment sont recouverts de brique de modèle « Silverleaf CSR » du fabricant Hanson, et de pierre de modèle lisse « Renaissance » de couleur beige du fabricant Arriscraft, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0935

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547212 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 450 639 dans le nouveau secteur «Challenger ouest» dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. d) de la séance tenue le 8 novembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20101102);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 450 639 dans le nouveau secteur «Challenger ouest» dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les matériaux de revêtement seront la pierre artificielle couleur « champ d'été » du fabricant Arriscraft et pour les murs latéraux et arrière, la brique couleur « champ d'été » du fabricant Arriscraft tandis que la toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte couleur « brun 2 tons » du fabricant BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

Le 7 décembre 2010

CA10 08 0936

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547213 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 450 643 dans le nouveau secteur « Challenger ouest » dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. f) de la séance tenue le 8 novembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20101103);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 450 643 dans le nouveau secteur « Challenger ouest » dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis en date du 11 novembre 2010, réalisés par le contracteur NSL inc.

Les matériaux de revêtement seront la pierre artificielle et la pierre lisse pour les allèges, couleur « vivace » du fabricant Bramptonbrick et pour les murs latéraux et arrière, la brique couleur « vivace » du fabricant Bramptonbrick, tandis que la toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte couleur « mirage blanc fossile » du fabricant BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0937

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547214 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 450 640 dans le nouveau secteur « Challenger ouest » dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. g) de la séance tenue le 8 novembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20101104);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 450 640 dans le nouveau secteur « Challenger ouest » dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les matériaux de revêtement seront la pierre artificielle couleur « brun miel », « blanc ivoire » et « brun foncé » du fabricant Arriscraft Laurier et pour les murs latéraux et arrière la brique couleur « blanc ivoire » du fabricant Arriscraft Laurier, tandis que la toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte couleur « brun 2 tons » du fabricant BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0938

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547215 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les modifications extérieures de l'habitation unifamiliale isolée située au 1310, rue Barré dans la zone H13-039 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Le 7 décembre 2010

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. h) de la séance tenue le 8 novembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20101105);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les modifications extérieures de l'habitation unifamiliale isolée située au 1310, rue Barré dans la zone H13-039 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme avec des modifications de teinte au niveau du soffite, des contours de fenêtres, de l'encadrement de la porte, des colonnes et des coins de façade.

Les murs seront recouverts de revêtement de canexel de couleur brune Sierra du fabricant KWP, le soffite, le contour des fenêtres, l'encadrement de la porte, les colonnes et les coins de la façade seront dans les nuances de couleur sable tandis que la corniche et l'avant-toit seront en bardeaux d'asphalte de couleur brune 2 tons du fabricant BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0939

Le règlement numéro RCA08-08-0001-29 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1104152055).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2010, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-29 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA10 08 0940

Le règlement numéro RCA08-08-0001-30 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1104152056).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2010, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-30 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

Le 7 décembre 2010

CA10 08 0941

Le règlement numéro RCA08-08-0001-31 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1104152057).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2010, le conseiller Maurice Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-31 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA10 08 0942

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-32 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1104152059).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-32 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA10 08 0943

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de réduire, dans la zone H13-046, de 40% le nombre minimal de cases de stationnement requis dans le cas où le terrain est situé à une distance de 800 mètres et moins d'une station de métro existante.

Copie du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-32 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

(Sommaire décisionnel 1104152059)

CA10 08 0944

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-33 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1104152060).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-33 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA10 08 0945

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de :

Le 7 décembre 2010

- remplacer le terme « marge latérale » par le terme « distance minimale » aux premier et deuxième alinéas du premier paragraphe de l'article 4.1.17.2 du règlement de zonage;
- prévoir l'agrandissement de la zone H08-012 à même la zone H08-010 afin de permettre les habitations unifamiliales contiguës dans la partie agrandie.

Copie du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-33 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

(Sommaire décisionnel 1104152060)

CA10 08 0946

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement sur les tarifs.

CA10 08 0947

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement autorisant un emprunt au montant de 150 000 \$ pour l'acquisition d'ameublement de bureau.

CA10 08 0948

Le conseiller Maurice Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures.

CA10 08 0949

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0006 sur le contrôle des chiens et autres animaux.

CA10 08 0950

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950042 relatif à la création et à la modification de postes temporaires et de banques d'heures dans des emplois cols blancs, professionnels et cadres.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'abolition et à la modification de postes temporaires et de banques d'heures dans des emplois de cols blancs, de professionnels et de cadres afin de répondre à différents besoins de l'arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer un poste temporaire d'ingénieur à la Division des projets nouvelle bibliothèque et complexe sportif pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2011.
- 2.- De prolonger le mandat de l'agent de recherche temporaire (499810) de la Direction des relations avec les citoyens pour une durée de six mois, à compter du 1er janvier 2011.
- 3.- De créer un poste temporaire de technicien en ressources humaines et un poste temporaire d'agent – contrôle et administration de la paie et avantages sociaux (ACAPAS) à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, pour l'année 2011.
4. De prolonger deux postes temporaires de responsable de paie (un poste à 35 heures/semaine et un poste à 24 heures/semaine) et la banque de 1820 heures dans l'emploi d'agent – contrôle et administration de la paie et avantages sociaux (ACAPAS) à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs pour une période de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2011.
- 5.- De créer des banques de 3640 heures dans l'emploi d'aide-bibliothécaire et de 1820 heures dans l'emploi de bibliothécaire à la Division des projets nouvelle bibliothèque et complexe sportif de la Direction d'arrondissement.
- 6.- De créer une banque de 1400 heures dans l'emploi d'agent de liaison (706510) à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour l'année 2011.

Le 7 décembre 2010

- 7.- De créer un poste temporaire d'agent technique en ingénierie municipale (789310) à la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics pour la durée du congé de maternité du titulaire du poste permanent.

ADOPTÉ.

CA10 08 0951

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102763007 relatif à la création de postes temporaires à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU la gestion déléguée du réseau primaire d'aqueduc;

ATTENDU l'entente de partenariat avec la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) pour l'amélioration des activités d'entretien et de renouvellement des réseaux d'eau;

ATTENDU que les activités d'entretien et d'exploitation à réaliser nécessitent un ajout des ressources humaines à la structure existante;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la création d'un poste temporaire de contremaître et d'un poste temporaire de secrétaire d'unité administrative à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics pour l'année 2011.
2. D'imputer la dépense à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA10 08 0952

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950043 relatif à la titularisation de trente-sept employés cols bleus à la Direction des travaux publics ainsi qu'à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU le renouvellement de la convention collective des cols bleus et la conclusion d'une entente avec le Syndicat à l'effet de titulariser quatre cent quarante-six employés cols bleus auxiliaires à travers la Ville;

ATTENDU la répartition effectuée par le Service du capital humain parmi les différents services et arrondissements de la Ville, dont trente-huit titularisations attribuées à l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que trente-sept employés cols bleus sont titularisés en date du 13 novembre 2010 et qu'un employé col bleu sera titularisé à son retour au travail;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation des trente-sept employés cols bleus suivants à la Direction des travaux publics ainsi qu'à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, rétroactivement au 13 novembre 2010, aux salaires et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, les titres et les sections/divisions étant sujets aux choix desdits cols bleus selon leur ancienneté :

NOM	TITRE	SECTION / DIVISION
Aroyan, Ara Mihran	Préposé aux travaux et à la propreté	Entretien des bâtiments et conciergerie / Mécanique, bâtiments et éclairage des rues
Benoit, Raymond-Marc	Préposé aux travaux et à la propreté	Mécanique / Mécanique, bâtiments et éclairage des rues
Bisamu Ndefi, Robert	Préposé à l'entretien - sports et loisirs	Aréna et installations extérieures / Sports, installations et administration

Le 7 décembre 2010

Boldrin, Gioacchino	Préposé aux travaux généraux	Voirie et signalisation / Voirie
Bustamante, German	Préposé à l'entretien - sports et loisirs	Aréna et installations extérieures / Sports, installations et administration
Cammarota, Roberto	Électricien - bâtiments	Éclairage et électricité / Mécanique, bâtiments et éclairage des rues
Courville, Marc	Préposé aux travaux et à la propreté	Parcs et terrain de jeux / Parcs et espaces verts
Demers-Doucet, Alexandre	Mécanicien d'appareils motorisés - approvisionnement et immeubles	Mécanique / Mécanique, bâtiments et éclairage des rues
Desroches, Roger	Préposé aux travaux généraux	Voirie et signalisation / Voirie
Dumouchel, Jean	Préposé aux travaux généraux	Voirie et signalisation / Voirie
Élio, Patrice	Mécanicien d'appareils motorisés - approvisionnement et immeubles	Mécanique / Mécanique, bâtiments et éclairage des rues
Fox, Alseny	Opérateur d'appareils motorisés C	Aréna et installations extérieures / Sports, installations et administration
Galette, Jean Berlin	Préposé aux travaux et à la propreté	Entretien des bâtiments et conciergerie / Mécanique, bâtiments et éclairage des rues
Glassford, Steven	Élagueur	Parcs et terrain de jeux / Parcs et espaces verts
Hebert, Serge	Préposé à l'entretien - sports et loisirs	CDL et administration / Sports, installation et administration
Katsis, Leo	Préposé aux travaux généraux	Voirie et signalisation / Voirie
Lafontaine, Stephane	Préposé aux travaux généraux	Voirie et signalisation / Voirie
Lajeunesse, Luc	Préposé aux travaux généraux	Voirie et signalisation / Voirie
Lamoureux, Yvan	Préposé aux travaux généraux	Voirie et signalisation / Voirie
Landry, Gaetan	Préposé aux travaux généraux	Mécanique / Mécanique, bâtiments et éclairage des rues
Laroche, Christian	Électro technicien – électronique et télécommunications	Éclairage et électricité / Mécanique, bâtiments et éclairage des rues
Lebeau, Frederic	Préposé aux travaux généraux	Voirie et signalisation / Voirie
Leclerc, Micheline	Préposé aux travaux généraux	Voirie et signalisation / Voirie
Lestage, Luc-Lionel	Préposé aux travaux généraux	Voirie et signalisation / Voirie
Lopez, Hernan	Électricien en contrôle électrique et électronique - V.C.R.	Éclairage et électricité / Mécanique, bâtiments et éclairage des rues
Mardy, Pierre-Andre	Préposé aux travaux et à la propreté	Entretien des bâtiments et conciergerie / Mécanique, bâtiments et éclairage des rues
Martin, Etienne	Préposé aux travaux généraux	Voirie et signalisation / Voirie
Masciotra, Gino	Préposé aux travaux et à la propreté	Entretien des bâtiments et conciergerie / Mécanique, bâtiments et éclairage des rues
Messier, Mario	Préposé à l'entretien - sports et loisirs	Aréna et installations extérieures / Sports, installations et administration
Michaud, Richard	Opérateur d'appareils motorisés C	Aréna et installations extérieures / Sports, installations et administration

Le 7 décembre 2010

Morest, Steve	Préposé aux travaux et à la propreté	Entretien des bâtiments et conciergerie / Mécanique, bâtiments et éclairage des rues
Paré, Frédéric	Préposé à la mécanique	Mécanique / Mécanique, bâtiments et éclairage des rues
Peixoto, Serge	Préposé aux travaux généraux	Voirie et signalisation / Voirie
St-Pierre, Jean-Yves	Mécanicien d'appareils motorisés - approvisionnement et immeubles	Mécanique / Mécanique, bâtiments et éclairage des rues
Tremblay, Eric	Préposé à l'entretien - sports et loisirs	CDL et administration / Sports, installations et administration
Webster, Gary	Préposé aux travaux généraux	Voirie et signalisation / Voirie
Zeritis, Agelos	Plombier chauffage	Entretien des bâtiments et conciergerie / Mécanique, bâtiments et éclairage des rues

ADOPTÉ.

CA10 08 0953

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de septembre et octobre 2010 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA10 08 0954

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement (sommaire décisionnel 1102314006):

- madame Michèle D. Biron, conseillère du district Norman-McLaren;
- monsieur Maurice Cohen, conseiller du district Côte-de-Liesse.

Après avoir pris connaissance de ces documents, le Conseil prie le secrétaire d'en transmettre copie à la Direction du greffe et de les déposer aux archives.

CA10 08 0955

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 30

Les conseillers Maurice Cohen et Aref Salem souhaitent la bienvenue à monsieur Francesco Miele qui a été élu au poste de conseiller de Ville du district Côte-de-Liesse.

Le conseiller Francesco Miele assure l'assemblée de sa disponibilité et est heureux d'être bien entouré par ses collègues, la direction et les employés.

Le conseiller Aref Salem invite les citoyens à venir rencontrer le père Noël à l'avance sur la glace de l'aréna Raymond-Bourque, situé au 2345, boulevard Thimens, le 12 décembre prochain.

Les conseillers Aref Salem et Michèle D. Biron offrent aux citoyens leurs meilleurs voeux à l'occasion des fêtes de Noël et d'Hanoucca.

Le maire Alan DeSousa souligne le bon travail effectué par les cols bleus lors des pluies verglaçantes et les tempêtes de neige. Il souhaite de joyeuses Fêtes à toutes les communautés et résidents et offre ses meilleurs voeux pour la nouvelle année.

CA10 08 0956

Deuxième période de questions du public, de 21 h 39 à 21 h 43

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Lupe Torres, du 2440, rue Gold, appartement 301 :

- Elle félicite les conseillers pour leur travail. Les employés cols bleus ont été efficaces durant les chutes de neige.

Le 7 décembre 2010

- Elle félicite Monsieur Miele pour son élection et lui souhaite le meilleur succès.
- Les camions laissent la neige sur le bord du trottoir. Il faudrait dégager les arrêts d'autobus pour permettre aux enfants de monter dans l'autobus.

Réponse (Alan DeSousa) : la priorité est accordée aux écoles dans le processus de déneigement.

Réponse (Marc Blanchet) : un projet sera mis sur pied pour dégager les arrêts d'autobus.

CA10 08 0957

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 45.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
